



COMPTE-RENDU

CONSEIL D'ADMINISTRATION visioconférence

18 avril 2020

Le Secrétariat général

Diffusion : Conseil d'administration, membres d'honneur, ligues régionales, Direction Technique Nationale, personnel fédéral, Etienne Thobois

Le présent compte-rendu a été adopté en séance du 02 mai 2020.

Membres du Conseil d'administration : David Angelats, Christian Barthel, Francelyse Brun-Adam, Florent Chayet, Valérie Contoz, Stéphane Corvée, Malice Devergies, Magali Godin, Nathalie Huet, Julien Laffay, Catherine Levasseur, François Machavoine, Jean-Michel Richard, Thierry Stempfel, Bach-Lien Tran

Excusés : Patricia Corti, Philippe Le Van

Absents : Stéphanie Goeneutte, Emmanuel Justafre, Patrice Lannoy, Aude Le Gallou, Olivier Place, Bruno Ressouche, Jean-Marc Serfaty Julien Delmas (CPL)

Invités : Paul-André Tramier (Président d'honneur)

Assistent : Céline Berton (DA), Pascal Bildstein (DC), Philippe Limouzin (DTN)

0. Validation du compte-rendu du Conseil d'administration sur l'ANS du 21 mars 2020

■ **Vote n°1 : validation du compte-rendu du CA du 21 mars 2020**

Nombre de votants : 15 voix / **15 voix pour**
Adoption à l'unanimité

■ **Vote n°2 : validation du compte-rendu du CA du 04 avril 2020**

Nombre de votants : 15 voix / **15 voix pour**
Adoption à l'unanimité

1. Communication du Président

Florent Chayet fait part d'une enquête du CNOSF auprès des fédérations sur les conséquences du Covid-19, enquête qui sera également faite auprès des clubs.

Le CNOSF a fait des estimations sur l'impact sur la licenciation sportive pour la saison 2020/2021 en se basant sur une baisse de 30% du nombre de licences.

Florent Chayet évoque ensuite la dégradation très importante des relations du CNOSF avec la FSGT. La rupture totale semble plus proche que jamais, ce qui inquiète beaucoup Denis Masseglia (Président du CNOSF). La FSGT a pour ambition de gérer tous les licenciés loisirs de tous les sports et de laisser la gestion des compétitions aux fédérations sportives, ce qui ne peut pas s'entendre. Il devient urgent et nécessaire que le ministère prenne position sur ce dossier.

François Machavoine fait remonter le problème relatif aux autorisations des tournois qui sont validés automatiquement si aucune réponse n'est faite par la fédération sous 15 jours à compter de la date de la demande. Le Bureau fédéral s'accorde pour suspendre toutes les compétitions jusqu'au 15 juillet 2020, sauf si information contraire ou autorisation des autorités (Préfet, collectivités locales...) avant cette date.

2. Communication de la DTN

Philippe Limouzin fait un point très rapide de la situation et des questions qui se posent :

- Si réouverture des collèges et des écoles le 11 mai, cela va entraîner une réouverture des gymnases : importance de communiquer en amont si, comme on le craint, ces derniers ne seront pas ouverts à la pratique sportive hors scolaires.
- La DTN a annulé le DAN (Dispositif Avenir National) 2020 et a travaillé sur des critères permettant les sélections.
- Une note sera présentée sous 15 jours pour le prochain CA sur les entrées/sorties des Pôles pour la saison 2020/2021.
- Le DTN a été interpellé par le ministère pour une réflexion sur le Bac de nos Elites compte tenu de la situation actuelle.

3. Points soumis au vote du Conseil d'administration

3.1 Secteur Administratif

3.1.1 Calendrier fédéral

Présentation du projet de calendrier fédéral 2020/2021 sachant que la BWF n'a pas encore communiqué son calendrier.

Concernant le calendrier sportif, certaines dates connues ne sont pas indiquées, notamment le tournoi d'Olve sur le weekend de Pâques.

Concernant le calendrier administratif, il conviendrait de fixer a minima la date de l'Assemblée générale ordinaire.

Il est proposé de positionner l'AG sur le weekend des 17 et 18 avril 2021 et de voter le calendrier en anticipant sur les dates sportives qui seront ajoutées en début de semaine, avant diffusion.

Vote n°3 : validation du calendrier fédéral (sous réserve que soient ajoutés a minima le tournoi d'Olve sur le weekend de Pâques et l'AG de la FFBaD les 17 et 18 avril 2021 ainsi que toutes autres compétitions qui seraient confirmées d'ici la diffusion)

Nombre de votants : 15 voix / **11 voix pour**, 4 abstentions

Adoption à la majorité

3.2 Secteur Haut Niveau

3.2.1 Adaptation du règlement des Ecoles Françaises de Badminton suite à la crise sanitaire

David Angelats évoque les difficultés que pourraient rencontrer les clubs afin de conserver leur(s) étoiles(s) suite à l'arrêt total de la pratique. La commission labellisation des EFB propose un assouplissement des règles permettant le gain d'étoile et maintenant a minima le nombre d'étoiles obtenu lors de la campagne 2019.

Vote n°4 : validation de la proposition de la commission labellisation des EFB relatif au maintien de la campagne de labellisation 2020 avec adaptation exceptionnelle de la réglementation, à savoir que les clubs candidats, déjà labellisés en 2019, pénalisés par la perte d'une ou plusieurs étoiles en 2020, gardent le bénéfice des étoiles obtenues lors de la labellisation 2019

Nombre de votants : 15 voix / **15 voix pour**

Adoption à l'unanimité

3.3 Secteur Diversité des Pratiques

3.3.1 Modification des règlements CIJ et CEJ

Vote n°5 : validation des propositions du secteur Diversité des Pratiques relatives aux modifications des règlements des CIJ et CEJ

Nombre de votants : 15 voix / **15 voix pour**

Adoption à l'unanimité

3.3.2 Modification des règlements CDF Para-badminton et CDF Vétérans

Proposition de modifications du règlement du CdF Para-badminton correspondant à des corrections et au

changement par la BWF de la dénomination de la catégorie de handicap SS6 par SH6.
Une note est à venir concernant l'intégration des sourds à ce CdF.

Vote n°6 : validation des propositions du secteur Diversité des Pratiques relatives aux modifications du règlement du CdF Para-badminton.
Nombre de votants : 15 voix / **15 voix pour**
Adoption à l'unanimité

L'intégration des sourds fera l'objet d'un vote ultérieurement.

Proposition de modifications du CdF Vétérans par l'association France Badminton Vétérans, relayée par le secteur Diversité des Pratiques afin de donner aux joueurs toutes les places proposées par les instances internationales. Les premiers joueurs de chaque tableau sont qualifiés, dans le cadre des places proposées. Tous les autres joueurs peuvent s'inscrire sur la liste d'attente du ou des tableaux de leur choix. Les places laissées vacantes par les joueurs qualifiés seront attribuées aux joueurs inscrits sur la liste d'attente classée dans l'ordre des critères définis.

Suite à un débat sur la définition du rôle du Team Manager évoqué dans le règlement, sur son mode de nomination, ses obligations et prérogatives, il est rappelé qu'il est le représentant fédéral des vétérans sur les compétitions européennes et mondiales. A ce titre, il est nécessaire que la personne nommée à ce poste se voit validée par la FFBaD, en l'occurrence par son représentant, le Vice-président à la Diversité des Pratiques.

Vote n°7 : validation des propositions du secteur Diversité des Pratiques relatives aux modifications du règlement CdF Vétérans, sous réserve que soit précisée la validation du Team Manager par le VP de la Diversité des Pratiques
Nombre de votants : 15 voix / **15 voix pour**
Adoption à l'unanimité

3.3.3 Modification des règlements Charte JA et cartons

Proposition de précisions à la charte des officiels techniques concernant les JA faites par la CFOT.

Concernant la Charte, il conviendra :

- D'ajouter au début du paragraphe « Accueil, Restauration, Hébergement » : « Être en relation et coopérer avec le service Événementiel de la fédération » ;
- Et de porter la mention suivante dans les annexes : « sur toutes les compétitions de référence ».

Vote n°8 : validation des propositions de la CFOT relatives à la Charte des JA avec ajout de la mention « sur toutes les compétitions de référence » dans les annexes
Nombre de votants : 15 voix / **15 voix pour**
Adoption à l'unanimité

Concernant la notification des cartons, il est proposé que désormais un joueur qui aura pris un carton noir sur une compétition en recevra la notification par courrier. C'est la date de réception de ce courrier qui sera considérée comme la date de démarrage de la saisine de la commission disciplinaire et des éventuels recours.

Vote n°9 : validation des propositions du secteur Diversité des Pratiques relatives à la notification des cartons noirs
Nombre de votants : 15 voix / **15 voix pour**
Adoption à l'unanimité

3.4 Secteur Territoires Durables

Après sollicitation du service juridique du ministère des Sports, présentation d'une note complémentaire relative à la création d'un comité de la province Sud de la Nouvelle-Calédonie, sujet déjà évoqué lors d'un BF et d'un CA précédents.

Pour autant, un certain nombre d'inquiétudes sont soulevées compte tenu de la réalité du territoire, notamment pour les aspects financiers qui devront être suivis de très près par la FFBaD dans le cas d'un vote favorable.

Vote n°10 : validation de la création du comité pour la Province Sud de Nouvelle-Calédonie
15 voix / **9 voix pour**, 6 abstentions
Adoption à la majorité

4. Points d'information / d'actualité des secteurs

4.1 Point d'information sur les cellules Covid-19

- Cellule sportive :
 - Un certain nombre de questions restent en suspens et dépendent de préconisations de l'Etat qui arrivent au fur et à mesure.
- Cellule finances :
 - La première réunion s'est tenue le 16 avril dernier. La cellule travaille sur 3 scénarii de perte de licenciation pour la saison prochaine : une perte de 10%, une de 20% et une de 30% (telle que crainte par le CNOSF).
- Cellule administrative :
 - Envoi effectué, le 06 avril, à l'attention des ligues et comités, d'une note de synthèse relative à l'organisation des Assemblées générales 2020 suite à la validation du calendrier prévisionnel pour le FFBaD avec l'AG annuelle décalée aux 12 et 13 septembre et l'AG électorale maintenue au 14 novembre.

En complément de l'information des cellules et en rapport avec la crise sanitaire :

- Stéphane Corvée évoque les difficultés qui vont exister sur le Dialogue de Gestion en raison de la crise du Covid-19. Des réflexions doivent être menées dans ce cadre.
- Paul-André Tramier signale que certaines fédérations sont actuellement en situation de grandes difficultés financières ou de trésorerie, ce qui a amené l'ANS à s'interroger sur la création d'un « fonds de solidarité et de relance » dont nous pourrions nous inspirer plutôt qu'un fonds de soutien. L'objectif est de motiver des projets, de relancer une activité, pas simplement de « boucher les trous ».
- David Angelats rappelle qu'il a été interpellé par le sénateur Michel Savin qui conseille aux fédérations sportives de faire des dossiers étayés sur les pertes financières ou les surcoûts induits par la crise du Covid-19 afin qu'il puisse les présenter.
- A une question de François Machavoine sur le maintien ou la suppression des formations, Stéphane Corvée confirme que les formations, qui peuvent se tenir en visioconférence, sont maintenues, quitte à être organisées en plusieurs « blocs » de 2 ou 3 heures répartis sur plusieurs semaines. Certaines formations sont annulées au fur et à mesure des annonces gouvernementales, s'il n'est pas possible de les tenir autrement qu'en présentiel.

4.2 Point d'information des secteurs

- Secteur Financier
Le Trésorier informe d'un recrutement en CDI, sur un poste de comptable, à venir sur le secteur Financier afin de compléter l'équipe de manière pérenne, suite à un arrêt maladie qui se prolonge depuis déjà plus d'un an et demi.
- Secteur Administratif
Le Secrétaire général fait un point sur la campagne ANS 2020 : organisation de visioconférences avec les référents territoriaux et les CTN pour expliquer la note de cadrage, travail de paramétrage des comptes de consultant des ligues et de mise à jour des outils pour l'évaluation des dossiers en cours, visioconférences organisées fin avril avec tous les évaluateurs. A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'une information de l'ANS sur les impacts de la crise sanitaire sur la mise en œuvre des actions subventionnées en 2019 et celles qui seraient éligibles en 2020.

Fin de la séance à 12h50